

Établissements et services pour personnes en situation de handicap – Réussir la contractualisation de son contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM)

Objectifs : les participants seront capables de :

Les établissements et services pour personnes en situation de handicap, particulièrement ceux relevant de la compétence du DG de l'ARS, sont amenés à contractualiser avec les autorités de tarification dans le cadre de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM). L'entrée dans le contrat conduit à l'inversion de la logique budgétaire antérieure et au renseignement de nouveaux cadres normalisés : l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) et l'état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD)

- Comprendre les caractéristiques du CPOM
- Se préparer à la démarche de contractualisation
- Comprendre et anticiper les conséquences budgétaires et financières

Programme

- Les caractéristiques du CPOM
 - Le contexte
 - Le périmètre
- La démarche de contractualisation
 - La programmation
 - L'autodiagnostic et le diagnostic partagé
 - Les objectifs
 - Les cas d'exonération de la procédure d'appel à projets
 - Les objectifs stratégiques et les fiches-action
 - Les moyens
 - La réalisation du « Budget base zéro »
 - L'évolution des moyens
 - Le plan pluriannuel de financement
 - La signature, le suivi et l'évaluation
- Les conséquences budgétaires et financières
 - Le renversement de la logique de tarification
 - Le passage à l'EPRD/ERRD
 - Le nouveau calendrier budgétaire
 - Le renseignement et la transmission des cadres normalisés et de leurs annexes
 - L'approbation et le refus
 - Une nouvelle approche plus financière
 - L'évolution du périmètre d'appréciation
 - La libre affectation des résultats

Date(s) et lieu :

26 mars - Strasbourg

Durée :

1 jour – 7 heures

Tarif (hors repas) :

Adhérent : 280 € - non adhérent : 380 €

Public(s), prérequis et modalités d'accès à la formation :

Directeurs d'établissements ou de services, directeurs ou responsables administratifs et financier, comptables, contrôleurs de gestion, décideurs

Formation sans prérequis

Modalités et délais d'accès : voir CGV et bulletin d'inscription
Inscriptions 15 jours avant la date de début de l'action au plus tard.

Pour toutes les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour voir comment nous pouvons adapter, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante :

j.dupont@uriopss-grandest.fr

Méthodes pédagogiques :

Exposés théoriques et cas pratiques

Support de vidéo projection remis aux participants

Une attestation de formation sera délivrée à l'issue de la formation

Méthodes et modalités d'évaluation :

- Évaluation des acquis en cours de formation : questionnaire et cas pratique
- Évaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation : questionnaire de satisfaction
- Évaluation de l'action de formation par l'envoi d'une évaluation à froid en ligne au stagiaire

Intervenant :

Maxime CHOMETON

Conseiller technique Gestion-tarification, Uriopss Grand Est

Capacité maximum :

12 personnes

Nombre minimum de participants :

6 personnes

Uriopss Grand Est - 80 avenue du Neuhof - 67100 Strasbourg - Tél. : 03 88 75 06 34 - Fax : 03 88 65 80 07

secretariat@uriopss-grandest.fr / www.uriopss-grandest.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44 67 064 6867 auprès du préfet de région Grand Est. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.
N° SIRET 852 510 411 00014